

Samia MEMLOUK IA-IPR

Présidente du jury du BTS communication

à

Madame, Monsieur le Chef d'établissement

Affaire suivie par : **SALIHA DAOUDI**

Arcueil, le 27 mars 2026

Objet : BTS communication en CCF - Épreuves E6 et E7 - session 2026

L'examen conduisant à la délivrance du Brevet de Technicien Supérieur « communication » peut prendre la forme d'un contrôle en cours de formation (C.C.F.) pour les épreuves **E6 « Conception et mise en œuvre de solutions de communication »** et **E7 « Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes »**. Cette disposition concerne uniquement les candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, d'un CFA ou d'une section d'apprentissage habilité, de la formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités.

1. Principes généraux du CCF

Il est utile de retenir de la note de service n° 97-077 du 18 mars 1997, notamment les points suivants :

- L'évaluation certificative sert à déterminer le niveau terminal atteint par le candidat par rapport au niveau requis pour l'obtention du diplôme. Il ne s'agit donc pas de mesurer les progrès réalisés par le candidat. L'évaluation certificative doit ainsi être distinguée de l'évaluation formative.
- L'ensemble des résultats des situations donne lieu à une note correspondant à une épreuve ou à une unité. Cette note est proposée par l'équipe pédagogique au jury qui reste seul compétent pour arrêter la note finale.
- La proposition de note présentée au jury est argumentée notamment au moyen des documents ayant servi à élaborer cette proposition (ex. : grilles d'évaluation). Les différentes informations relatives aux situations d'évaluation auxquelles le candidat a été soumis sont portées à la connaissance du jury, lequel peut émettre des observations sur la pertinence des situations choisies.

2. Modalités d'organisation du CCF dans les établissements habilités

- L'évaluation par contrôle en cours de formation, tant dans ses aspects d'organisation que de vérification des acquis, est de la responsabilité des formateurs, sous le contrôle des corps d'inspection.
- Le candidat est informé par les formateurs des objectifs visés par les situations d'évaluation et des conditions de leur déroulement, préalablement à leur mise en œuvre. En cas d'absence, pour raison dûment justifiée auprès du Chef d'établissement, le candidat peut être convoqué une nouvelle fois dans la période d'évaluation. En cas d'absence réitérée, le candidat ne peut être évalué à cette épreuve : il est noté AB sur la grille d'aide à l'évaluation correspondante et sur la fiche d'évaluation finale. Il peut passer les autres épreuves du BTS communication, mais ne pourra se voir délivrer le diplôme.
- Les évaluations sont étalées dans le temps.
- Les formateurs ainsi que les professionnels qui participent à l'évaluation du candidat sont tenus de respecter la confidentialité des échanges qui les conduisent à proposer une note : en aucun cas, cette note proposée ne doit être communiquée au candidat.

3. Épreuve E6 – « Conception et mise en œuvre de solutions de communication »

L'épreuve porte sur l'ensemble des productions réalisées par le candidat durant sa période de formation, en milieu professionnel ou en atelier de professionnalisation. Ces différentes productions figurent dans le portfolio du candidat. L'épreuve prend appui sur un dossier professionnel qui comporte les documents suivants :

- Un tableau synoptique de description du portfolio numérique réalisé par le candidat. Ce tableau doit indiquer les productions réalisées, les annonceurs concernés et les types de supports de communication. Il est présenté **en annexe 19** de la circulaire d'organisation nationale.
- Trois fiches descriptives de situation professionnelle relatives chacune à une réalisation emblématique parmi celles listées dans le portfolio du candidat. L'ensemble des fiches doit démontrer que le candidat maîtrise les compétences liées à la totalité des activités du bloc. Le modèle de fiche descriptive est présenté **en annexe 20** de la circulaire nationale d'organisation.
- Les attestations de stage ou les certificats de travail (modèle **en annexe 16**).
- Une attestation de non plagiat (modèle fourni en **annexe 17**).

L'épreuve comporte deux situations d'évaluation : le parcours de professionnalisation (situation A) et un approfondissement à partir des fiches descriptives (situation B).

Situation d'évaluation A - Parcours de professionnalisation (10 points).

Cette situation évalue le parcours de professionnalisation du candidat en lien avec les compétences du bloc 2 « conception et mise en œuvre des solutions de communication ».

Au cours de sa formation, des temps d'échanges et de bilan individuel permettent au candidat d'explicitier son parcours de professionnalisation, en démontrant sa claire compréhension du cadre professionnel de réalisation de ses productions, des enjeux associés et de sa capacité à identifier les usages ou les pratiques professionnelles les plus pertinentes. Ces échanges permettent également au

candidat d'explicitier ses productions, les contextes, les enjeux et de justifier ses choix créatifs. L'équipe pédagogique conserve une trace de ces échanges et des éléments de suivi.

L'évaluation, en fin de formation, s'appuie sur l'ensemble des informations collectées et sur le dossier du candidat pour déterminer le degré de maîtrise des compétences. Les évaluateurs renseignent la grille d'évaluation dont le modèle est fourni en **annexe 23** par la circulaire nationale d'organisation en proposant une note sur 10.

L'évaluation est assurée par le professeur d'économie-gestion chargé de l'enseignement du bloc 2 « conception et mise en œuvre des solutions de communication » intervenant en ateliers de professionnalisation, le professeur chargé de l'enseignement des « cultures de la communication » intervenant en ateliers de professionnalisation et si cela est possible, d'un professionnel du secteur de la communication.

Il n'y a pas lieu de fixer une contrainte de date limite pour cette situation d'évaluation autre que celle permettant de respecter les délais administratifs liés à la remontée des notes de CCF.

Situation d'évaluation B - Approfondissement à partir des fiches descriptives de situations professionnelles (10 points).

Cette situation d'évaluation a lieu en fin de formation après la situation A. Elle consiste en un entretien d'une durée maximale de 20 minutes qui s'appuie sur les fiches descriptives de situations professionnelles présentées par le candidat dans son dossier professionnel.

La commission d'interrogation évalue par sondage le degré de maîtrise par le candidat de l'ensemble des compétences relevant du bloc 2 « concevoir et mettre en œuvre des solutions de communication ». Pour cela, la commission peut faire varier, par le questionnement, différents paramètres. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout document à sa convenance.

A l'issue de l'épreuve, la commission d'interrogation complète la grille d'évaluation relative à la situation B, figurant en **annexe 23 bis** de la circulaire, en proposant une note sur 10.

A l'issue de cette seconde situation d'évaluation, la commission propose, à partir des deux situations d'évaluation A et B, une note finale sur 20 points. A cet effet, elle complète la grille récapitulative proposée en **annexe 24** de la circulaire nationale d'organisation.

L'évaluation est assurée par le professeur d'économie-gestion chargé de l'enseignement du bloc 2 « conception et mise en œuvre des solutions de communication » intervenant en ateliers de professionnalisation, le professeur chargé de l'enseignement des « cultures de la communication » intervenant en ateliers de professionnalisation et si cela est possible, d'un professionnel du secteur de la communication.

L'établissement de formation adresse ensuite au SIEC le 6 juin 2025 pour tous les candidats évalués :

- Les 2 grilles d'aide à l'évaluation correspondant aux situations A et B.
- La grille récapitulative de la note globale proposée.
- Les 3 fiches descriptives de situations professionnelles.
- Les bordereaux Cyclades.
- Le fichier Excel transmis par le SIEC récapitulant l'ensemble des notes des candidats et nommé de la manière suivante : nom établissement_E6.xls.

En plus de ces envois, il convient d'adresser au SIEC, numériquement si possible ou sous format papier 2 dossiers complets : 1 fort (17 et plus) et un faible (moins de 10). Il peut être opportun de se munir de la version électronique du portfolio lors de la réunion d'harmonisation.

4. Épreuve E7 Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes

L'épreuve s'appuie sur un contexte d'entreprise diffusé aux enseignants de BTS Communication, dans des conditions définies par la circulaire d'organisation.

Ce contexte est identique pour les candidats évalués en contrôle en cours de formation et pour ceux évalués sous forme ponctuelle. Le contexte d'entreprise est complété localement par des questions et des problèmes à résoudre. Il sert de support d'évaluation de l'ensemble des compétences du bloc 3.

L'épreuve prend la forme d'une situation d'évaluation qui doit mobiliser plusieurs modalités (exemple : dossier professionnel, jeux de rôle, soutenance orale, épreuve pratique sur poste informatique, etc.) définies au préalable par l'équipe pédagogique. Ces modalités d'évaluation, définies au préalable par l'équipe pédagogique, doivent être diversifiées et suffisamment riches pour permettre de vérifier la maîtrise des compétences relevant du bloc 3.

Cette situation d'évaluation se situe au cours de la deuxième année (quand le contexte national est diffusé) et s'organise sur plusieurs temps, dans le cadre de la période prévue au niveau académique.

La commission d'évaluation est composée d'un professeur en charge du bloc 3. Un professionnel peut être mobilisé.

A l'issue de l'évaluation, les membres de la commission d'interrogation complètent collégialement la grille d'aide à évaluation **fournie en annexe 25**. Ils prennent appui sur la grille de descripteurs de compétences fournie en **annexe 26**. La note finale sur 20 est attribuée au ½ point près.

L'établissement de formation adresse ensuite au SIEC le 6 juin 2025 pour tous les candidats évalués :

- La grille d'évaluation récapitulant la maîtrise des compétences
- Les bordereaux Cyclades
- Un exemple de situation d'évaluation proposée aux étudiants pour chacune des 4 méta compétences :
 - *Collecter, analyser et diffuser des informations sur les évolutions de l'écosystème media et digital*
 - *Construire et positionner une offre media et digitale innovante*

- *Accompagner des équipes commerciales dans la valorisation de solutions media et digitales innovantes*
- *Conseiller les annonceurs dans la mise en œuvre de solutions media et digitales innovantes*
- Le fichier Excel transmis par le SIEC récapitulant l'ensemble des notes des candidats, les modalités d'organisation du CCF (dates, nombre d'évaluations, types d'évaluations...) et nommé de la manière suivante : nom établissement_E7.xls.

5. Calendrier CCF E6 et E7

La date limite du retour des documents CCF est fixée au 2 juin 2026 en vue de la réunion inter académique au lycée de l'ENC Bessières le **9 juin 2026 de 9h à 17h** qui se déroulera comme suit :

- E7 : 9h-12h
- E6 : 13h30-16h30

6. Réunions d'entente pour les épreuves écrites

Les réunions d'entente inter-académiques pour les épreuves écrites E1, E5 et E7 pour les candidats ponctuels auront lieu :

- E1- 22 mai 2025 de 14h à 17h
- E5- 28 mai de 9h à 13h à Jean Lurçat Paris 13
- E7- 29 mai de 14h à 17h à Jean Lurçat Paris 13

Samia MEMLOUK

Inspectrice d'Académie

IPR Économie Gestion

Présidente du jury du BTS communication

Académies de Paris-Créteil-Versailles-Reims

